LE P'TIT JOURNAL

DECEMBRE 2018

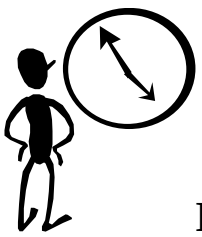

La mairie est ouverte chaque jeudi de 14 à 18 heures

Trêve de Noël : la mairie sera fermée du 22 décembre 2018 au 7 janvier 2019 inclus

Etat civil :

Naissances :

Cloé DUBOIS rue des carillons, le 7 janvier 2018
Marius LAVANTUREUX rue St Martin le 30 janvier 2018
Marcellin MAUGARD rue chantemerle le 28 août 2018

Décès :

Madame Mariette TUPINIER
Madame Christiane FASSIER
Madame Eliane POUSSARD
Madame Jeanne MESSAGER

Mariage :

Anne-Lise YVINEC et Vincent GUILLE le 29 septembre 2018

La vie de la cité :

Réunion de conseil du 8 février 2018

La cotisation du SDIS (service incendie) sera de 8 468.67 €uros.
Le conseil envisage l'acquisition et l'installation de jeux pour les enfants ainsi que l'aménagement de la place.
SIVOS : retour à la semaine des quatre jours pour nos écoliers.

Salon de la Saint Valentin

Une belle fréquentation qui augure bien pour les futurs millésimes de cette manifestation.

Réunion de conseil du 22 mars 2018

Approbation des comptes 2017
Le devis VAUCOULEUR pour le toit de l'église suite à une infiltration d'eau est accepté.

Soirée Saint-Patrick :

Environ 45 personnes sont venues déguster un menu typiquement irlandais.

Réunion de conseil du 9 avril 2018

Augmentation de 1 point des taux des taxes
Révision de la taxe d'aménagement : elle sera de 2.5 % à compter du 01 01 2019.

Réunion de conseil du 24 mai 2018

Le devis EQUIPBURO pour l'ameublement de la nouvelle mairie est accepté (1 481.48 €uros TTC)
Le devis du SIVU pour le renforcement et la reprise des branchements du réseau d'eau potable ainsi que la mise en place d'une borne à incendie rue chantemerle est accepté. Il reste à la charge de la commune la somme de 4 858.80 euros.
Le devis GCTP concernant l'aménagement de la place et s'élevant à 5 926.46 €uros sans les végétaux est accepté.

Vide grenier du 3 juin 2018 : beau temps et 40 exposants

Réunion du 20 juin 2018

Le devis TPIL concernant l'installation des jeux pour enfants est accepté à 2 471.75 €uros.
Le devis POT concernant le relevage des tombes est accepté à 5 280.00 €uros.
Le devis peinture de la future mairie est également accepté..
Monsieur SANCHEZ présente le document d'évaluation des risques professionnels pour nos trois agents.

Fête nationale : environ 35 participants au buffet du 13 juillet 2017

Réunion du 26 juillet 2018

Le devis CHARTREL ENVIRONNEMENT pour l'acquisition et la plantation des végétaux sur la place est accepté à 5 865.54 €uros.
Le devis HAMELIN concernant la mise en place d'une porte vitrée en l'entrée et le secrétariat de la mairie est accepté à 1 374.00 €uros.
Le centre de secours de Montigny-la-Resle intervient à présent en premier appel sur notre commune.

Montage des jeux pour enfants :

Une partie du conseil municipal en plein effort. Ces jeux seront mis en place par la Sté TPIL.

Réunion du 11 octobre 2018

Mrs SANCHEZ et BONNOT sont élus à l'unanimité pour la lutte contre l'ambroisie.
Il est envisagé un arrêté municipal pour la destruction des chenilles processionnaires.

Randonnée : 40 marcheurs ont arpenté nos chemins par un beau soleil

Soirée Beaujolais : 30 participants seulement pour le millésime 2018

Exposition : la grande guerre

Une exposition très fournie avec de nombreux objets exposés, les explications très documentées d'Alain et une partie consacrée exclusivement à notre commune.

Réunion du 8 novembre 2018

Le devis de Monsieur ROLLINAT pour l'installation d'un disjoncteur à la nouvelle mairie est accepté.
Nous achetons plusieurs bancs pour remplacer ceux qui sont cassés.
Nous demanderons l'aide du CAUE pour nous aider à rédiger l'appel d'offre pour les futurs travaux de la rue chantemerle, notamment l'enrobé, à prévoir en 2019.
Nous demandons un devis pour la restauration d'un très vieux plan de LIGNOREILLES.

Travaux rue chantemerle :

Les travaux de rénovation du réseau d'eau potable et de changement des compteurs sont réalisés et une nouvelle borne à incendie a été installée

Travaux place de l'église :

Repas des aînés : 11 convives ont apprécié le menu élaboré et cuisiné par Gérald et Christelle pour le plus grand plaisir des papilles de nos aînés. Ce repas a été suivi d'un après-midi détente.

Après-midi récréatif pour les enfants :

Une quinzaine d'enfants de tous âges ont participé aux collages et autres activités manuelles avant de déguster un goûter convivial partagé avec les parents.

Réunion du 13 décembre 2018

Réflexions sur l'utilisation de l'ancienne salle de classe : Madame le Maire demandera une dérogation concernant l'accessibilité. Un point livre est prévu, ainsi que quelques jeux de société avec ouverture l'après midi des mercredis et jeudis. Il est également prévu l'acquisition d'un ordinateur afin de permettre l'échange des connaissances informatiques entre générations.
Réflexions sur la régulation de la circulation dans le village, de nombreuses personnes se plaignant de la vitesse excessive des automobiles. Il est prévu deux ralentisseurs rue chantemerle et des panneaux rappelant les règles de priorité en agglomération.

Histoire Histoires :

Le 25 août 1811, heure de neuf avant midi, sur le rapport qui en a était fait par plusieurs habitants de la commune, dit qu'un chien enragé avait « foulé » presque tous les chiens de cette commune. Et qu'en conséquence, il était urgent de prendre des mesures promptes et efficaces pour prévenir le funeste effet qui pourrait en résulter. Il est ordonné et même enjoint à ceux qui ont des chiens, de les attacher et de les enfermer pendant neuf jours sous peine d'être poursuivi, conformément aux lois et aux peines qui y sont portées. Il a été enjoint au garde champêtre d'en surveiller les exécutions et de faire son rapport de contraventions.

Le 23 mai 1814, reçu un bon de Monsieur AUDIBERT, à la sous préfecture d'Auxerre pour toucher chez Monsieur DUCROT, la somme de 30 francs pour le prix de 6 paires de souliers que notre commune a fourni au magasin des troupes alliées stationné à Auxerre et de 17 francs pour le prix de 10 paires de jumelles. De plus, 14 francs, provenant de l'argent payé pour la réquisition du bœuf appartenant à Pierre PERRIGNON formant ensemble la somme de 61 francs.

Le 15 août 1816, conformément à la loi rurale du mois d'octobre 1791 qui défend à tout propriétaire de bétail de les emmener paître dans les champs moissonnés avant l'entier enlèvement des gerbes……il est pareillement défendu aux conducteurs de bestiaux de les mener paître dans les champs moissonnés avant 3 jours après l'enlèvement des gerbes, afin de donner le temps aux glaneurs de ramasser les épis.

Le 13 mai 1822, le conseil s'est réuni, sous la présidence de Jacques TREMBLAY, maire, pour la reconstruction du pont de Ligny qui tombe en ruine et que la commune de Ligny se propose de reconstruire.

Les vœux du maire auront lieu le vendredi 11janvier 2019

à partir de 19heures à la salle des fêtes.